

## RECOMMANDATION

Date : 25 février 2023

À : Conseil d'administration

De : Directeur général par intérim

Sujet : Approbation calendriers scolaires 2023-2024 / Option (2) pré-approuvée

---

### MISE EN SITUATION :

Tel que prévu à la suite de l'approbation du Conseil d'administration en la résolution P-2263-2022-01 du 22 janvier 2022 et en respect au processus de création, le calendrier scolaire 2023-2024 a fait l'objet de consultation auprès des Associations de parents.

Les écoles ici énumérées ont choisi les dates ci-dessous correspondant à l'option 2 pré-approuvée par le Conseil d'administration :

Premier jour de classe	5 septembre 2023
Congé d'hiver	25 décembre au 5 janvier 2024 (retour en classe - 8 janvier 2024)
Congé du printemps	18 au 29 mars 2024 avec ajout de 8 minutes d'instruction par jour (Le Vendredi Saint est repris dans l'année)
Dernier jour de classe	27 juin 2024

---

### Liste des écoles :

- |                           |                          |                     |
|---------------------------|--------------------------|---------------------|
| - André-Piolat            | - des Glaciers           | - La Grande-ourse   |
| - Anne-Hébert (Hendersen) | - des Voyageurs          | - La Passerelle     |
| - Au Cœur-de-l'île        | - du Bois-joli           | - La Vérendrye      |
| - Beausoleil              | - du Pacifique           | - Les Aiglons       |
| - Collnes-d'or            | - Entre-lacs             | - Mer-et-montagne   |
| - École de Kimberly       | - ÉPAL (école Virtuelle) | - Norval-Morrisseau |
| - de l'Anse-au-sable      | - Gabrielle-Roy          | - Océane            |
| - des Cascades            | - La Confluence          | - Victor-Brodeur    |

### RECOMMANDATION :

Que le Conseil d'administration approuve le calendrier scolaire 2023-2024 des écoles énumérées, tel que présenté.